

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Alpes Maritimes  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LEVENS**

**Séance du 04 novembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Ghislaine ERNST.

Présents : Mmes, Maïmouna BONNEFOND, Evelyne ABEL dit DELAMARQUE, Colette MOERMAN, Marie LUCET, Maryse NICOLAS DERRENBAC, Jeanne PLANEL, Paulette BOTHOREL, Arlette CASSAR, Jacqueline MORENA, Saïda HIDER, Catherine MAURANDI, Monsieur Michel BOURGOGNE.

Etaient représentés :

Madame Sonia MARTIN-CASAVONA a donné pouvoir à Monsieur Michel BOURGOGNE  
Monsieur Antoine VERAN a donné pouvoir à Madame Evelyne ABEL dit DELAMARQUE  
Madame Monique DEGRANDI a donné pouvoir à Madame Paulette BOTHOREL  
Madame Sophie LALOUM a donné pouvoir à Madame Ghislaine ERNST

Madame Jeanne PLANEL est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 17/ Présents : 13/ Votants : 17.

Rapporteur : Madame Ghislaine ERNST

\*\*\*\*\*

**1 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

\*\*\*\*\*

**Vu** le Code de la Fonction Publique,

**Vu** le Code général de la fonction publique,

**Vu** l'avis favorable du CST du 14 octobre 2024 pour la fermeture d'un poste à temps non complet (30h) d'agent social,

**Considérant** qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année,

**Considérant** les besoins des services du CCAS de Levens,

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

\*\*\*\*\*

Madame la Vice-présidente du CCAS expose la nécessité pour les besoins d'un bon fonctionnement du service d'aides à domicile de modifier le tableau des effectifs ainsi qui suit :

- Ouverture d'un poste d'agent social à temps complet 35h/semaine annualisé
- Fermeture d'un poste d'agent social à temps non complet 30h/semaine annualisé

Madame la Vice-présidente du CCAS propose d'établir le tableau des effectifs ainsi qui suit :

FILIERE SOCIALE									
Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Fonction / Missions	Poste occupé		Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
				Statut	Temps de travail				
Agent social principal 2eme classe	C	16h00	Aide à domicile	Contractuel	100%	1	1	1	0
Agent social	C	35h00	Aide à domicile	Titulaire	100%	8	2	7	1
		35h00	Aide à domicile	Contractuel	100%				
		35h00	Aide à domicile	Titulaire	100%				
		35h00	Aide à domicile	Stagiaire	100%				
		35h00	Aide à domicile	Titulaire	100%				
		16h00	Aide à domicile	Contractuel	100%				
		35h00	Aide à domicile	Non pourvu	100%				
		18h30	Aide à domicile	Contractuel	100%				
<b>Totaux</b>						9	3	8	1

AR Prefecture

006-260601331-20241104-DELIB1\_041124-DE  
Reçu le 07/11/2024

**Après en avoir délibéré, le Conseil D'administration décide à l'unanimité de :**

- De valider les modifications au tableau des effectifs ;
- D'établir le nouveau tableau des effectifs ainsi que présenté ci-dessus ;
- De disposer des montants nécessaires au budget 2024 ;

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Vice-présidente du CCAS  
Ghislaine ERNST

